



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

N° C07_03_2024_13 - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	51	15	66	24

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 1 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, MOREAU Olivier, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BAUDON Christian (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), DODIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), NEE Nicole (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, RACINE Eric,

SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M49 ;

Vu la délibération C15-12-2022-19 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération C02-03-2023-16 du conseil communautaire du 2 mars 2023 ;

Vu la délibération C16-11-2023-14 du conseil communautaire du 16 novembre 2023 ;

Vu la délibération C14-12-2023-14 du conseil communautaire du 14 décembre 2023 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 14 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission finances du 4 mars 2024;

Considérant la nécessité de prendre en compte le traitement de fin d'exercice des autorisations de programme en dépenses et recettes, il y a lieu de reporter les crédits non consommés 2023 sur les crédits 2024 et de réajuster le phasage en dépenses et en recettes sur l'exercice 2024 ;

PROGRAMME	LIBELLE	ANNÉE AP	DEP/REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2023	2024
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	BP 2024	2020	DÉPENSES	2 943 521,03	226 429,75	2 134 400,28	582 691,00
		2020	RECETTES	1 844 687,61	573 287,61	217 450,00	1 053 950,00
	BS MARS	2020	DÉPENSES	2 943 521,03	226 429,75	1 604 010,55	1 113 080,73
		2020	RECETTES	1 844 687,61	573 287,61	37 500,00	1 233 900,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNÉE AP	DEP/REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2023	2024
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	BP 2024	2020	DÉPENSES	1 565 675,71	1 417 282,71	100 000,00	48 393,00
		2020	RECETTES	837 409,00	231 150,00	542 958,00	63 301,00
	BS MARS	2020	DÉPENSES	1 565 675,71	1 417 282,71	2 565,31	145 827,69
		2020	RECETTES	837 410,91	231 150,00	542 959,91	63 301,00

PROGRAMME	LIBELLE	ANNÉE AP	DEP/REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					2023	2024
AP 2023-04	BP 2024	2023	DÉPENSES	137 974,64	40 974,64	97 000,00

CREATION ZONAGE ASSAINISSE- MENT		2023	RECETTES	22 630,00	-	22 630,00
	BS MARS	2023	DÉPENSES	138 662,88	1 662,88	137 000,00
		2023	RECETTES	22 630,00	-	22 630,00

Considérant l'avis du conseil d'exploitation du 14 février 2024,

Considérant l'avis de la commission finances du 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER les phasages des crédits de paiement en dépenses et recettes et le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET